UNION SOCIALE
LE MAGAZINE DU RÉSEAU
UNIOPSS - URIOPSS

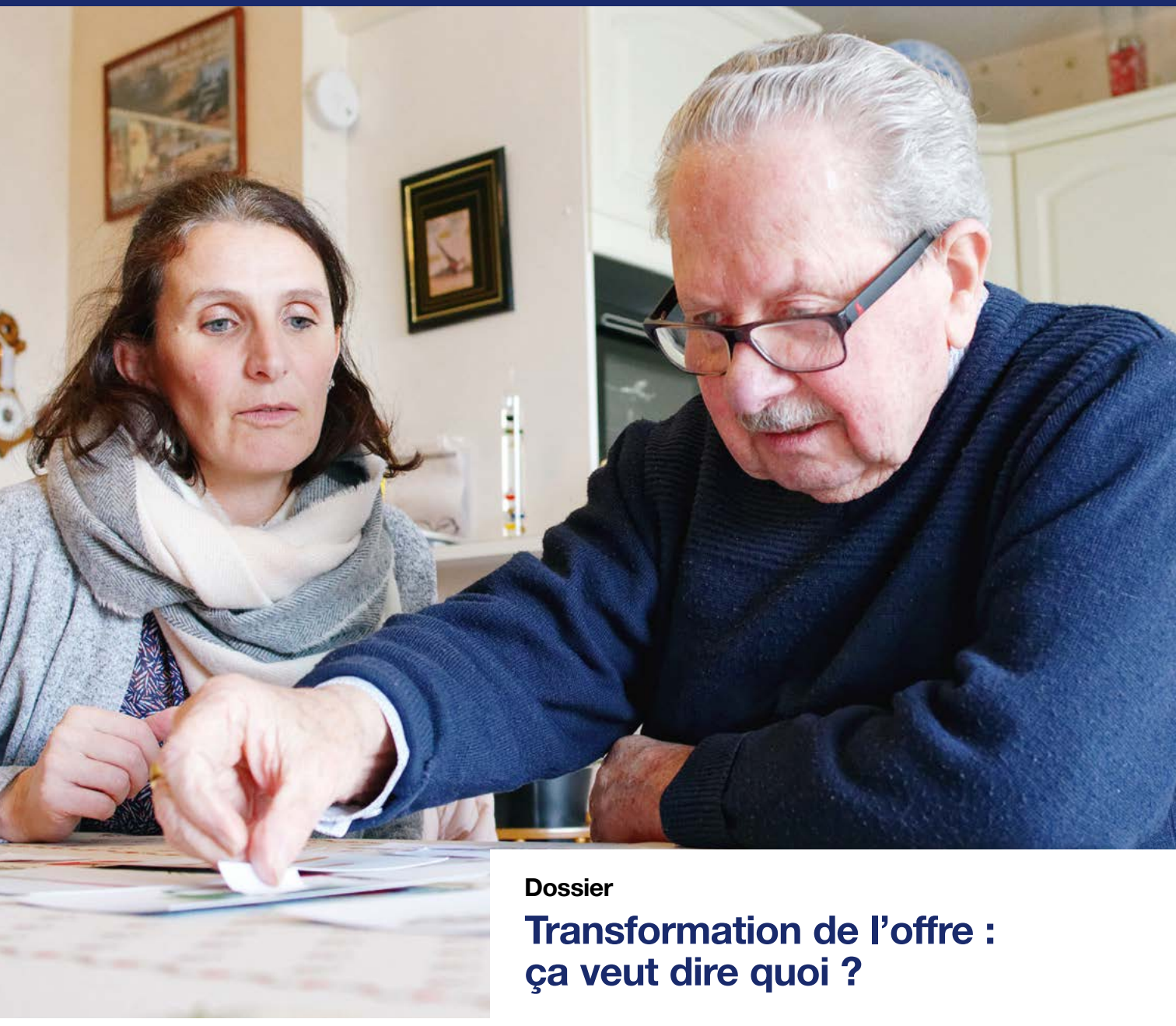

Dossier

Transformation de l'offre : ça veut dire quoi ?

Portrait
Lyes Louffok, héraut des enfants placés

Innovation sociale
Innover ensemble contre la perte d'autonomie

UNIOPSS
N°336
Avril 2020
10 € • ISSN 0041-7041.9717LR

Sommaire N°336

04 **Actualités**

06 **En direct du réseau**

9 **Info technique**

Quel impact du COVID-19 sur les conditions de travail ?

10 **Portrait**

Lyes Louffok, héraut des enfants placés

12 **Innovation sociale**

Innover ensemble contre la perte d'autonomie

24 **En débat**

Quelles sources de bien-être et de mal-être dans les territoires ?

27 **Vie associative**

Pacte du pouvoir de vivre : les futurs maires en première ligne

15 **Dossier**

Transformation de l'offre : ça veut dire quoi ?

© Françoise Slijepovic

Progressivement, l'offre sociale et médico-sociale se transforme, conduisant à de nombreuses mutations dans l'action sociale. Quel est l'impact de toutes ces transformations sur les associations ? Les fondamentaux de notre protection sociale sont-ils menacés par ces évolutions ? *Union Sociale* fait le point.

16 « Nous sommes à la lisière entre deux mondes… »

18 Logement d'abord : quel bilan ?

20 Quand l'Ehpad ouvre ses portes

22 « Avec la société inclusive, les termes de l'association entre les individus doivent évoluer. »

Patrick Doutreligne
Président de l'Uniopss

Et si le COVID-19 changeait le visage des politiques sociales ?

© Françoise Stijepovic

Les associations, comme la société tout entière, sont désormais concernées par le COVID-19. Si au moment où nous publions cet article, nous ne sommes qu'au début de l'épidémie et qu'il est difficile de tirer les enseignements de cet épisode, nous pouvons d'ores et déjà penser qu'il y aura un avant et un après coronavirus.

En premier lieu, la place des experts devrait être largement réhabilitée après l'épisode des gilets jaunes durant lequel diverses informations des réseaux sociaux tendaient à les écarter des décisions collectives. Les scientifiques et les spécialistes servent aujourd'hui de référence pour les prises de décisions politiques et sanitaires. Cette évolution semble très intéressante si elle remet en perspective le besoin de connaissances, d'avis et de concertation préalable. Nous devrons défendre, nous aussi, notre propre expertise, notre connaissance du public, de ses besoins et de ses attentes, du secteur social et médico-social, tout en intégrant bien sûr les évolutions nécessaires.

Le Congrès que nous avons dû reporter, avant même les annonces présidentielles du 12 mars dernier, pour respecter et protéger les personnes accueillies, suivies ou accompagnées par nos services et structures devait explicitement démontrer les innovations de notre secteur, mais aussi les valeurs que nous entendions défendre à cette occasion. L'Uniopss s'est déjà mobilisée pour que les mesures d'exception annoncées pour le personnel du secteur médical soient élargies au personnel éducatif, social, médico-social, concernant la garde des enfants par exemple. Protéger les hôpitaux et donc le personnel soignant, est une exigence collective, mais permettre à nos établissements accueillant des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des enfants placés ou maintenir des services à domicile fondamentaux pour nombre de personnes fragiles, sont tout aussi impératifs.

Il est encore trop tôt pour dresser un bilan et des perspectives, mais une évolution s'impose à tous. Déjà, le discours politique se modifie, parfois en profondeur, sur la vision du service public, sur le totem absolu des économies, sur les protections nécessaires sur le plan sanitaire, mais aussi social.

Aujourd'hui, le temps est à la mobilisation, au dévouement, aux solidarités actives. Nous répondrons présents à ce rendez-vous solidaire et apporterons la preuve de notre discipline en respectant les consignes publiques. Mais demain, il ne faudra pas oublier cette période et nous ne nous contenterons pas d'un simple merci ou de quelques phrases laudatives, avant de reprendre une vie plus sereine. Seule une remise à plat des priorités, des engagements, des valeurs et du choix de société, permettra d'aborder la prochaine étape sociale dans les meilleures conditions. ●

UNION SOCIALE

Revue mensuelle d'information et de liaison du réseau UNIOPSS - URIOPSS
15 rue Albert - CS 21306
75214 Paris Cedex 13
Tél. : 01 53 36 35 00
Fax : 01 47 00 84 83
www.uniopss.asso.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Patrick Doutreligne
RÉDACTEUR EN CHEF
Antoine Janbon
RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE
Valérie Mercadal
RÉDACTEURS
Juliette Cottin, Isabelle Léomant.
PHOTOS
Michel Le Moine, Françoise Stijepovic.

RELECTURE
Marie-Alexandrine Louis-François
PUBLICITÉ
Antoine Sourdeix
CRÉATION GRAPHIQUE & RÉALISATION
Studio Paradiso
© Union Sociale, reproduction interdite, sauf accord de la rédaction.
Photo de Une : © **Françoise Stijepovic**

ABONNEMENT
France : 55 euros
Étranger/hors EU : 65,50 euros
Le numéro : 10 euros
(règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de UNIOPSS Section 1 même adresse).
CPPAP n° 0717 G 82025
ISSN 0041-7041.9717
Dépôt légal : 07010149
ANNONCEURS • Uniopss p. 8 & 12

Droits des femmes : s'inspirer des pratiques innovantes

A l'occasion du 8 mars, Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, le réseau des Chambres régionales de l'ESS a réaffirmé son engagement en matière d'égalité femmes-hommes et a lancé une campagne de valorisation des actions des structures de l'ESS, notamment à travers le mot-dièse #égalitéESS. Ayant communiqué en 2019 sur les données de référence et les enjeux en termes d'inégalités femmes-hommes dans le champ de l'économie sociale et solidaire, le réseau a souhaité cette année promouvoir des pratiques inspirantes et démontrer le potentiel des structures de l'ESS. ●

Le Secours populaire se mobilise pour l'aide alimentaire

© Michel Le Moine

400 personnes accompagnées par le Secours populaire se sont rassemblées le 10 mars, devant le Parlement européen de Strasbourg pour défendre l'aide alimentaire européenne, aujourd'hui menacée de baisser de moitié. Cette aide alimentaire européenne est aujourd'hui financée *via* le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD). Prévu jusqu'en 2020, ce fonds est doté d'un budget global de 3,8 milliards d'euros pour 7 ans, soit environ 550 millions d'euros par an. Le FEAD, déjà insuffisant pour aider les personnes en situation de privation matérielle sévère en Europe, ne représente dans le budget actuel que l'équivalent d'un euro par Européen et par an. ●

UE : demandes d'asile en hausse

Le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) a rendu public, le 26 février, les chiffres de l'asile dans l'Union européenne (UE) en 2019. Le nombre de demandes déposées dans les États membres a augmenté de 13 % par rapport à 2018, pour s'établir à 714 200. Cette tendance à la hausse est une première depuis 2015. Avec 72 254 demandes de protection, les Syriens sont les premiers demandeurs, suivis par les Afghans et les Vénézuéliens. Sans surprise, le taux d'acceptation varie selon la nationalité du demandeur. Ce sont les Syriens qui obtiennent le plus souvent une réponse positive (85 % des cas), devant les Yéménites et les Érythréens. À l'inverse, seuls 6 % des demandeurs albanais obtiennent une protection internationale. ●

© Françoise Stijepovic

Quelle place des associations dans les communes ?

À l'occasion des dernières élections municipales, le Mouvement associatif a rappelé fin février dans un plaidoyer, la place des associations à l'échelle communale. Selon le Mouvement en effet, les associations, en dépit de toute leur diversité, réveillent la démocratie, en proposant des lieux d'expression citoyenne, contribuant à favoriser d'autres formes de participation des habitants. Elles renforcent également le lien social, en offrant à tous les citoyens la capacité de faire et de dire ensemble. Partant de ces nombreux constats, le Mouvement associatif demande aux candidats élus de mettre en œuvre une vingtaine d'engagements au service de la cause associative. ●

L'attractivité des métiers du domicile en berne

La DREES a publié le 26 février les résultats de son enquête sur les formations aux professions sociales. Ce document permet de dénombrer et d'identifier les établissements de formation et de recenser leurs étudiants et leurs diplômés par année d'étude, en distinguant trois filières : domicile, structure et éducation inclusive. La DREES constate une baisse des effectifs depuis 2010, en particulier dans la filière domicile. Dans cette même filière, 16 % des inscrits en première année abandonnent leur formation. Le manque d'attractivité des professions est donc fortement questionné. Sur le profil des étudiants, la DREES a constaté qu'un étudiant sur deux avait un niveau inférieur au bac et que les promotions étaient très féminisées (88 % des étudiants en première année). ●

© Françoise Stijepovic

Fiona Lazaar devient présidente du CNLE

Fiona Lazaar a été nommée, le 24 février dernier, présidente du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE). Fiona Lazaar est députée du Val-d'Oise et membre de la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale. Elle est également vice-présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Organe rattaché au Premier ministre, le CNLE a un rôle de conseil du gouvernement et d'évaluation des politiques publiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Fiona Lazaar succède à Etienne Pinte, qui part après neuf ans de présidence. ●

Un tiers des Français cumule plusieurs facteurs de vulnérabilité

© Françoise Stijepovic

Dans une étude publiée le 19 février, le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) met en lumière les effets cumulatifs entre les différentes sources de fragilité sociale. Selon ce document, les deux tiers des Français sont confrontés à une source de vulnérabilité et un tiers cumule plusieurs facteurs. 15 % des personnes interrogées disent souffrir d'une fragilité liée à la santé, tandis que les problèmes liés à l'emploi (chômage, sous-emploi…) touchent 8 % des sondés. Par ailleurs, 12 % des Français connaissent des difficultés de logement qui s'additionnent à d'autres formes de fragilité comme l'emploi, la santé ou la pauvreté. L'enquête révèle également que l'isolement et la relégation territoriale jouent un rôle important dans le cumul des fragilités. ●

Handicap : la loi facilitant l'accès à la PCH, adoptée

Le Sénat a adopté le 26 février, la proposition de loi qui élargit l'accès à la prestation de compensation du handicap (PCH). Ce texte supprime notamment la barrière d'âge de 75 ans, au-delà de laquelle il n'était pas possible de demander à en bénéficier. Jusqu'à présent, la limite d'âge pour solliciter la PCH est en principe fixée à 60 ans. Ce seuil pénalisait ceux qui n'avaient pas jugé utile de déposer leur demande avant 75 ans et qui rencontraient des difficultés à un âge plus avancé en raison d'un changement survenu dans leur environnement. En revanche, ce texte ne touche pas à la fameuse barrière d'âge de 60 ans, alors que la loi handicap du 11 février 2005 prévoyait la suppression de tous les seuils dans un délai de cinq ans. ●

Loi Grand âge : la CNSA fait part de ses préconisations

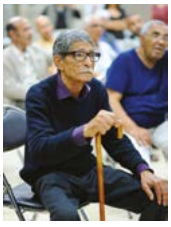
© Françoise Stijepovic

La présidente de la CNSA a fait part le 26 février de ses préconisations concernant le financement de la perte d'autonomie dans l'optique de la loi Grand âge qui devrait être discutée cet été. Selon elle, la future réforme doit être une loi de programmation des finances publiques, seul mécanisme permettant d'évaluer et de réajuster les efforts budgétaires. Les politiques du vieillissement doivent également mobiliser des moyens dans un cadre interministériel. Pour Marie-Anne Montchamp, cette perspective implique un changement de méthode dans un contexte de regain de croissance qui peut offrir de nouvelles possibilités de financement. ●

Erratum

La photo qui apparaît à la page 20 du numéro 334 du magazine *Union Sociale*, dans l'encadré sur le témoignage de Véronique Signori est en fait la photographie de Christine Leroy, stagiaire d'un parcours de formation dispensé par l'association Alfapsy. La rédaction du magazine vous prie de l'excuser pour cette erreur. ●

Point chaud

© Françoise Stijepovic

Coronavirus : les ESMS dans le flou

À la suite des annonces du président de la République le 16 mars, la France est désormais en confinement total jusqu'à nouvel ordre et la situation d'épidémie est désormais officielle. Pourtant, les établissements et services sociaux et médico-sociaux seront restés longtemps dans le flou, malgré les efforts du gouvernement pour tenter de les rassurer et de les mobiliser. En dépit de plusieurs documents à leur destination et des rencontres hebdomadaires au ministère des Solidarités et de la Santé organisées début mars, ils auront demeuré plus de 5 semaines (le premier patient déclaré malade du coronavirus remonte au 24 janvier), sans véritables directives unifiées et claires, hormis les mesures de prévention classiques (se laver les mains, éternuer dans son coude…). Le gouvernement a-t-il oublié que ces nombreux acteurs accompagnent des publics fragiles, cibles privilégiées du coronavirus ? C'est le cas par exemple des personnes âgées qui constituent très largement la population qui décède le plus de cette maladie.

Plusieurs fédérations, notamment l'Uniopss, dans une lettre adressée le 9 mars dernier au Premier ministre, ont interpellé le gouvernement sur le sujet, pointant les difficultés de s'approvisionner en équipement (masques, gel hydro-alcoolique) permettant de protéger les professionnels ou s'inquiétant de l'absence de salariés, en particulier dans le secteur du domicile pour cause de garde d'enfants dans les zones où les écoles ont fermé. Un phénomène qui a mécaniquement pour effet de créer une surcharge pour le personnel présent, déjà en faible nombre. Mais le secteur des personnes âgées n'est pas le seul visé, le domaine de l'exclusion a lui aussi eu son lot d'interrogations. Les structures qui accueillent les sans-abri hébergent environ 250 000 personnes tous les jours, un flux continu de personnes, dont on ne connaît pas les parcours, notamment des migrants susceptibles de venir de pays fortement touchés par le virus. Dans ces conditions, comment assurer la surveillance individuelle, comme la prise de la température deux fois par jour, étant donné le nombre de personnes hébergées ? De la même manière, comment garantir l'isolement des personnes malades, au regard du nombre de places très limité dont bénéficient ces structures ? Autant de questions auxquelles le gouvernement doit répondre au fil de l'eau pour mettre fin aux inquiétudes de tous les personnels mobilisés…●

AJ

L'Uriopss Haut-de-France travaille sur les situations complexes dans l'enfance et le handicap

L'Uriopss Hauts-de-France va mener tout au long de l'année 2020 des réunions de travail avec ses adhérents locaux sur les situations dites « complexes » d'enfants et d'adolescents relevant des champs de la protection de l'enfance et du handicap. Selon l'Uriopss, les problématiques de ces jeunes dits « incasables ou inclassables » confrontent les établissements et services qui assurent leur suivi ou leur prise en charge, à toutes sortes de difficultés pour lesquelles les solutions mises en places sont encore trop limitées. Il s'agira donc, dans le cadre de ces rencontres, de mieux qualifier ces situations, en appréhendant davantage les profils et parcours de ces jeunes, d'analyser les coopérations à l'œuvre et leurs impacts auprès des professionnels et des organisations.

L'Uriopss Grand Est sensibilise sur les directives anticipées

L'Uriopss Grand Est va organiser en juin prochain, dans le cadre d'un pilotage réunissant l'Agence régionale de santé, la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) et l'Espace de réflexion éthique local, trois rencontres autour de la question des directives anticipées. Selon une étude de l'IFOP de 2017, seuls 14 % des Français avaient rédigé leurs directives. La raison principale invoquée par 42 % des personnes ne les ayant pas rédigées est qu'ils n'en n'avaient pas eu connaissance. C'est pourquoi, la CRSA souhaite faire connaître ce nouveau droit ouvert par la loi du 2 février 2016. Des juristes spécialistes en droit de la santé et des médecins seront présents et échangeront avec le public.

© Michel Le Moine

L'Uriopss Ile-de-France interpelle les pouvoirs publics sur les situations complexes

© Françoise Stijepovic

Alors que le secrétaire d'État à la Protection de l'enfance évoquait le 13 février le « trou » dans lequel tombent les personnes vulnérables au croisement de plusieurs politiques publiques et dans le sillage de la Conférence nationale du handicap, l'Uriopss Île-de-France a interpellé les pouvoirs publics le 26 février, sur les difficultés rencontrées aujourd'hui par l'ensemble de ses adhérents dans la gestion des cas « complexes ». Conscients des enjeux, l'Uriopss et ses adhérents prennent position et soumettent deux axes de travail, déclinés en neuf propositions. Il s'agit notamment de redonner toute leur place à la prévention et à l'intervention précoce, mais aussi d'assurer les conditions d'un véritable parcours modulaire décloisonné.

L'Uriopss Occitanie milite pour une cité inclusive

© Françoise Stijepovic

Dans le cadre des élections municipales, l'Uriopss Occitanie a publié un plaidoyer pour une Cité inclusive. Selon l'Uriopss, si les politiques sociales mettent en exergue le rôle de l'État et des conseils départementaux dans l'accompagnement des personnes fragiles, les questions de solidarité fondent, au quotidien, la vie de la Cité, premier lieu d'expression du vivre ensemble. La cohésion sociale et la participation de chacun au projet démocratique constituent deux des enjeux majeurs d'une politique municipale éclairée, équilibrée et prospective. La commune, premier échelon institutionnel et politique de proximité, ne doit et ne peut plus être un lieu d'exclusion d'une partie de ses administrés. Elle doit au contraire permettre l'expression la plus forte du principe d'inclusion sociale.

L'Uriopss Nouvelle-Aquitaine échange sur les risques professionnels à domicile

© Michel Le Moine

L'Uriopss Nouvelle-Aquitaine organise le 25 juin prochain une matinale de sensibilisation aux démarches de prévention des risques professionnels dans l'aide à domicile. Selon l'Uriopss, les professionnels du secteur de l'aide à domicile sont particulièrement exposés aux risques professionnels, en raison notamment de la particularité de leur environnement de travail. La réalisation de ces risques entraîne un absentéisme élevé, un turn-over important et un déficit d'attractivité pour les métiers de ce secteur. L'objectif de cette rencontre est de pouvoir identifier ces risques pour mieux les prévenir.

COVID-19 : l'Uniopss reporte son Congrès de Rennes en janvier 2021

Dans un courrier adressé le 12 mars à tous les congressistes inscrits, ses adhérents et ses partenaires, le Bureau de l'Uniopss, en accord avec l'Uriopss Bretagne, co-organisatrice de cet évènement, a annoncé sa décision de reporter son prochain Congrès à Rennes, aux 25 et 26 janvier 2021.
« Après avoir pris avis des directeurs d'agences régionales de santé, mais aussi suite aux dernières informations du ministère des Solidarités et de la Santé, enfin pour tenir compte des efforts exceptionnels sollicités auprès des personnels soignants ou ceux accueillant ou accompagnant des personnes fragiles, nous avons en effet considéré plus responsable et protecteur de ces personnes et de leurs accompagnants, de repousser la date de cet événement », précise l'Uniopss. Le 34e Congrès de l'Union se tiendra donc les 25 et 26 janvier 2021 au Couvent des Jacobins de Rennes, les inscriptions en cours à cet évènement restant bien évidemment valables aux mêmes conditions. •

Handicap et vieillissement : l'Uniopss demande l'ouverture d'un chantier d'envergure

Dans une lettre, transmise le 26 février à Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé ainsi qu'à Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées, l'Uniopss demande l'ouverture d'un chantier d'envergure sur l'accompagnement de l'avancée en âge des personnes en situation de handicap. Selon l'Union, depuis plus de quarante ans, les diagnostics et les rapports se succèdent sur le sujet du vieillissement des personnes en situation de handicap. Tous constatent la réalité de cette avancée en âge, pointent du doigt le manque de solutions adaptées et regrettent l'absence de politique publique nationale structurée et dédiée à ce public. Pourtant, force est de constater que le sujet de l'avancée en âge des personnes handicapées n'a jusqu'ici pas été anticipé, entraînant des réponses parcellaires et inadaptées, laissées souvent à l'initiative unique des acteurs associatifs au niveau local. L'Uniopss et ses adhérents appellent donc le gouvernement à se saisir concrètement de ce sujet majeur afin de lever les freins qui l'entourent. •

L'Uniopss reçue par la présidente de l'Agence du Service Civique

© Michel Le Moine

Alors que l'on va fêter en juin prochain les dix ans du Service Civique, l'Uniopss a rencontré le 19 février dernier Béatrice Angrand, présidente de l'Agence du Service Civique. L'objectif était d'effectuer un état des lieux de la relation partenariale entre l'Agence du Service Civique et l'Uniopss. L'Union a mis en avant les nombreuses perspectives de développement du Service Civique pour l'Uniopss et le secteur sanitaire, social et médico-social. Elle a également présenté son groupe de travail qui réunit une quinzaine d'adhérents nationaux autour du Service Civique, afin d'échanger les bonnes pratiques et de développer les coopérations autour du dispositif. L'Uniopss a toutefois déploré la diminution de la durée moyenne des missions à 7 mois en 2020, contrainte par l'Agence du Service Civique pour des raisons budgétaires. Cette baisse risque en effet de se faire au détriment des jeunes éloignés de l'engagement, certains organismes pouvant privilégier des jeunes plus autonomes et plus rapidement à l'aise avec les publics. L'Uniopss a insisté sur la possibilité de proposer des missions de 8 mois en moyenne, pouvant aller jusqu'à 12 mois, pour les jeunes qui auraient besoin d'un accompagnement plus long pour s'épanouir et construire leur projet d'avenir. •

COVID-19 : l'Uniopss vous informe...

Devant l'ampleur de l'épidémie qui frappe notre pays, l'Uniopss se mobilise pour permettre à tous les acteurs qui accompagnent les personnes fragiles de rester informés sur la réglementation qui les concernent tout au long de cette crise. Elle met ainsi à disposition depuis le 16 mars sur son site internet, une page mise à jour quotidiennement, sur laquelle vous pourrez retrouver les recommandations émanant du ministère des Solidarités et de la Santé et des autres ministères concernés à destination des établissements et services accueillant des personnes en situation de vulnérabilités. Plusieurs thématiques sont traitées dans ce cadre : les consignes générales et communes à tous les secteurs, celles visant les salariés et les employeurs, les consignes et documents propres à chaque secteur, les informations régionales sur la gestion de la crise sur les pages dédiées des Uriopss, les mesures pour aider les entreprises applicables aux associations, les questions des adhérents et enfin, les sites ressources pour s'informer sur le coronavirus. •

Pour plus d'informations :
uniopss.asso.fr/actualites/covid-19-luniopss-vous-informe

Disponible à la vente à partir du 3 juin 2020

Une 4e édition mise à jour des réformes d'ampleur dans votre secteur

Issu de l'expertise de l'Uniopss et d'un cabinet d'expertise comptable reconnu dans le secteur, cet ouvrage est l'outil indispensable pour gérer et contrôler les finances de votre structure et établir les documents comptables et financiers adaptés à la nécessaire transparence de gestion.

Cette 4e édition est **à jour de la réforme d'ampleur applicable depuis le 1er janvier 2020** consécutive à l'adoption des règlements comptables ANC n° 2018-06 relatifs aux organismes sans but lucratif et n° 2019-04 concernant les gestionnaires d'associations et établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Ce **Juri'Guide** décrit les fondamentaux de la comptabilité et les règles propres aux associations, fondations, fonds de dotation, ESSMS. Grâce aux nombreux exemples, conseils et mises en situation, cet ouvrage permet aux organismes, sans but lucratif, de tenir sereinement leur comptabilité dans le respect des nouveaux règlements.

L'ouvrage comporte également :

- Un plan de comptes annoté compilant le plan de comptes général et le plan de compte sectoriel,
- Les éléments comptables spécifiques liés aux opérations de fusions, scissions, apport partiel d'actif encadrées par la loi ESS,
- Un chapitre sur l'organisation du contrôle interne spécifique aux multi établissements.

Pour être informé de la disponibilité de l'ouvrage, écrivez-nous à : ***contact@uniopss.asso.fr***

Quel impact du COVID-19 sur les **conditions de travail** ?

Pour tenter d'enrayer l'épidémie du COVID-19 sur le territoire Français, le chef de l'État a souhaité, à partir du 12 mars, restreindre les déplacements et les rassemblements. Quel impact sur les conditions de travail des salariés, notamment associatifs ? ***Union Sociale*** **fait le point.**

Alors que la France est l'un des plus importants foyers de contamination en Europe, le chef de l'État a annoncé, le 12 mars, puis le 16 mars, plusieurs mesures de restriction visant à limiter la propagation du COVID-19 sur le territoire. Les premières dispositions ont concerné la fermeture des établissements scolaires, l'interdiction des rassemblements de plus de 100 personnes, mais touchent aussi directement les conditions de travail des salariés, notamment associatifs. Depuis le début du mois de mars, le ministère du Travail a produit plusieurs documents permettant d'y voir plus clair..

> UN PRINCIPE GÉNÉRAL : LA RESPONSABILITÉ DE L'EMPLOYEUR

Le Code du travail prévoit que l'employeur doit prendre les mesures nécessaires « pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et morale des travailleurs » (article L. 4121-1). À ce titre, l'employeur peut être fondé à prendre des dispositions contraignantes pour assurer la protection de la santé du personnel après évaluation du risque de contagion dans l'entreprise.

> LE TÉLÉTRAVAIL EST-IL GÉNÉRALISABLE ?

Suite à l'intervention du chef de l'État qui a exigé des Français de rester confinés chez eux, de nombreuses entreprises et associations ont demandé à partir du 16 mars à leurs salariés de se mettre en télétravail.
Si cette formule réclame une certaine organisation, elle ne serait possible que pour 20 % des salariés en France. De nombreux professionnels, notamment les travailleurs sociaux, en contact direct avec les publics fragiles, ne peuvent, par exemple, pas se permettre de travailler à distance.

> QUE FAIRE QUAND LE TÉLÉTRAVAIL EST IMPOSSIBLE ?

Si le salarié présente un risque particulier pour l'ensemble de la structure, mais que la possibilité du télétravail est impossible, il peut bénéficier d'un arrêt de travail, indemnisé dans les conditions d'un arrêt maladie, sans application des jours de carence, pour la durée d'isolement préconisée. Il appartient à l'employeur d'indiquer au salarié la procédure à suivre auprès de l'Assurance maladie. Le gouvernement a mis également en œuvre un mécanisme exceptionnel et massif de chômage partiel, avec une prise en charge par l'État de l'indemnisation des salariés contraints à rester chez eux.

> QUELLE SOLUTION EN CAS DE FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ?

La décision du chef de l'État d'imposer la fermeture de la totalité des établissements scolaires à partir du 16 mars a placé de nombreux parents dans l'embarras pour ce qui est de la garde de leurs enfants. Si des solutions de garde collective ont été logiquement mises en place pour les enfants des personnels soignants, certains salariés ne peuvent plus se rendre sur leur lieu de travail ni opter pour la solution du télétravail. Dans ce cadre, il est ainsi prévu que le salarié peut également bénéficier d'un arrêt de travail automatique et sans délai de carence. Pour cela, l'employeur déclare l'arrêt de travail à compter du jour du début de l'arrêt - pour une durée correspondant à la fermeture de l'école en remplissant une déclaration en ligne sur le site Internet www.ameli.fr. À noter que l'enfant doit avoir moins de 16 ans. ●

Pour plus d'informations : travail-emploi.gouv.fr

Isabelle Léomant

Conseillère technique « Accompagnements, Acteurs et Parcours » à l'Uniopss

« Veiller à la continuité de l'action associative. »

« Malgré les mesures proposées aux Français, le secteur associatif des solidarités s'interroge sur le maintien de la continuité de service dans les établissements et services, tout en assurant la sécurité des personnels et des personnes accueillies et accompagnées. Alors que certaines agences d'intérim augmentent leurs tarifs, il est indispensable que tous les professionnels de nos secteurs social et médico-social puissent bénéficier des mêmes solutions de garde et de sécurité que les personnels de santé. »

Lyes Louffok, héraut des enfants placés

Placé de nombreuses années dans les structures de la protection de l'enfance, Lyes Louffok ne cesse depuis 2013 de témoigner sur les violences qu'il a subies plus jeune, avec une volonté farouche que les choses changent enfin…

Libérer la parole, mettre en lumière le parcours, parfois dramatique, des jeunes placés dans les structures de l'aide sociale à l'enfance, telle est la mission que s'est fixée Lyes Louffok, 24 ans. Une ambition qui l'envahit parfois, mais qui dans le même temps, libère cet enfant de l'ASE au parcours si douloureux. Depuis que celui-ci a pris la parole, il y a de cela six ans, le jeune homme croule sous les témoignages de jeunes qui, comme lui, souhaitent raconter leur histoire et les coulisses de la protection de l'enfance. Preuve de cet afflux incessant, sa page Facebook et son téléphone portable qui affiche plus de 600 messages non lus… « *Mon parcours et mes blessures font partie de moi. Elles ne s'effaceront jamais et je dois vivre avec, mais ma plus grande fierté, c'est qu'aujourd'hui les choses bougent et que des jeunes osent faire entendre leur voix* ».

Cette démarche, Lyes Louffok l'a accomplie en 2013 dans un livre intitulé sobrement « *Dans l'enfer des foyers* ». L'ouvrage aura, à l'époque, l'effet d'une petite bombe. Dans celui-ci, il raconte une existence presque incroyable tant elle est brutale, celle d'un enfant dont la mère, atteinte de troubles psychiatriques ne pouvait plus s'occuper et qui a ensuite été ballotté « *tel un paquet dont personne ne voulait s'occuper* », de familles d'accueil en foyers, subissant au passage, toutes les violences imaginables et les dysfonctionnements d'un système à bout de souffle, qui a aucun moment n'a su l'écouter et prendre en compte ses aspirations d'enfant. Ce parcours si violent est pourtant ponctué de deux rayons de soleils, le premier est celui qui lui a donné sa première famille d'accueil, celle qu'il connaîtra jusqu'à ses cinq ans, juste après avoir été accueilli en pouponnière. « *Je me souviens d'avoir été aimé et choyé. C'est cet amour qui m'a permis de me construire et d'être l'homme que je suis aujourd'hui.* » Un véritable refuge qu'il sera pourtant contraint de quitter à cause du déménagement de la famille dans le sud de la France et du refus de sa mère biologique que l'accueil se poursuive.

À l'abri des regards

S'ensuivra une succession de placements dans des familles qui le maltraitent, le négligent, l'exploitent, puis des passages dans plusieurs foyers dans lesquels il subit la violence du collectif, la loi du plus fort et les coups, à l'abri des regards des éducateurs qui ne surveillent plus. « *Pendant des années, on m'a expliqué que ces violences étaient normales, que j'avais déjà la chance d'être accompagné dans un lieu qui voulait bien de moi. Je l'ai cru pendant longtemps* ». Mais un beau jour, presque par hasard, l'enfer cesse enfin. Âgé de 13 ans, il transite dans une famille d'accueil des Yvelines, « *Là, ça a été le coup de foudre. Cette femme m'a posé une question que personne ne m'avait posée jusqu'alors: Pourquoi es-tu là ? Pour moi, cela signifiait qu'elle m'accueillait avec mon histoire, que je n'étais plus un paquet qu'on dépose quelque part.* » Il ne repartira pas. Au sein de cette nouvelle, famille, le garçon se reconstruit, apprend à mettre des mots sur l'injustice de tout ce qu'il avait vécu. Il prend conscience aussi que tous ces traumatismes ne devaient pas rester lettre morte et être racontés pour lui, mais aussi pour les autres.

La sortie de sa biographie en 2014 provoque un véritable émoi médiatique et conduit Laurence Rossignol, alors secrétaire d'État chargée de la Famille, des Personnes âgées, de l'Autonomie et de l'Enfance, à le mobiliser dans le cadre de la Concertation nationale de la protection de l'enfance qui débouchera quelques mois plus tard sur la loi relative à la protection de l'enfant du 14 mars 2016. « *Ce grand moment de concertation a été très important pour les enfants placés car ils ont pu prendre la parole et témoigner pour la première fois sur le parcours, en étant complète-*

© Michel Le Moine

3 novembre 1994
Lyes Louffok naît à Meulan-en-Yvelines.

9 avril 2014
Sortie de l'ouvrage « *Dans l'enfer des foyers* ».

14 mars 2016
La loi relative à la protection de l'enfant est promulguée.

ment associés aux travaux préparatoires de ce texte fondamental pour le secteur. » Pour autant, le jeune homme reste mitigé sur les résultats. « *Certes, cette loi nous a permis d'avancer, mais sur de nombreux chantiers nous n'avons toujours pas de réponses* », affirme-t-il un peu en colère. C'est le cas du contrôle sur les familles d'accueil qui reste encore imparfait. « *Les travailleurs sociaux doivent gérer bien trop de dossiers pour assurer un véritable suivi. D'autre part, il n'existe aucun fichier national permettant de contrôler si des familles ont vu leur agrément retiré, ce qui leur permet de continuer à accueillir des jeunes si elles changent de département.* » Autre pomme de discorde : la gouvernance. Selon le jeune homme en effet, le fait de confier la protection de l'enfance aux départements conduit à une prise en charge chaotique et bien souvent inégale selon les départements. Il conviendrait donc que l'État se réapproprie ce sujet, en assurant une certaine égalité partout en France, tant du point de vue des délais de prise en charge, que des financements. Un sujet également qui lui tient particulièrement à cœur est celui du contrôle qui peut être effectué sur les travailleurs sociaux intervenant dans les structures de la protection de l'enfance. « *Je ne réclame rien de moins que la création d'un ordre des éducateurs qui, à l'image des médecins ou des avocats, puisse sanctionner les professionnels qui n'assument pas leurs responsabilités. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas.* »

Me too de l'enfance

Autant de positions qu'il défend bec et ongles au sein du Conseil national de la protection de l'enfance dont il est membre depuis sa création, même si celui-ci regrette le faible nombre d'enfants placés dans cette instance. « *Parmi les membres, je suis le seul à avoir moins de 26 ans.* » Dans l'univers un peu secret de la protection de l'enfance, la voix de Lyes Louffok, détonne. Elle dérange aussi parfois. « *On me dit souvent que je porte un regard trop sévère sur le secteur et que mes déclarations abîment l'image de nombreux professionnels qui font bien leur travail. Ce que je veux moi, c'est avant tout défendre la cause des enfants et montrer une réalité que l'on a bien trop longtemps cachée. En dénonçant les agissements de certains et toutes ces aberrations administratives, je veux faire en sorte que la confiance s'instaure entre les enfants et ceux qui les accompagnent. Les professionnels et les jeunes placés doivent devenir des alliés, pas des ennemis.* »

De toutes les façons, il est trop tard pour faire marche arrière car le processus de libération de la parole des enfants placés ne cesse de prendre de l'ampleur. « *Les reportages sur les structures de la protection de l'enfance ne vont pas cesser de se multiplier dans les mois à venir et partout dans le monde des jeunes prennent la parole pour peser sur les gouvernements, que ce soit en Suisse ou encore au Chili. Nous sommes sans doute en train d'assister à un véritable me too de l'enfance…* » Soucieux parfois de prendre un peu de recul sur ce mouvement qui le dépasse, Lyes Louffok est à la fois acteur et spectateur de toutes ces mutations, mais une chose est certaine, jamais il ne cessera de défendre cette cause et de faire entendre la voix des enfants placés, lui que l'existence avait pourtant condamné au silence… ●

Antoine Janbon

Innover ensemble contre la perte d'autonomie

Lancé en octobre 2018, le Humanlab de l'association Saint-Pierre permet aux personnes en situation de handicap de créer, aux côtés de nombreux acteurs, leur propre aide technique visant à atténuer leur manque d'autonomie. Une expérience à partager…

Chaque jeudi, des acteurs très divers visitent les locaux du Humanlab de l'association Saint-Pierre située à Palavas-les-Flots, non loin de Montpellier. Il y a des lycéens, des ingénieurs, des bénévoles, des étudiants, des médecins… Tous ces visiteurs viennent apporter à leur échelle, leur contribution, leur expertise et leur regard, sur les projets d'innovation visant à permettre aux personnes en situation de handicap de devenir plus autonomes, grâce au progrès technologique. L'initiative, qui a débuté en mai dernier, est portée par Partage

© Françoise Stijepovic

Innov'Saint-Pierre, une association créée en septembre 2018 par la Fondation, l'Association et l'Institut Saint-Pierre, en collaboration avec My Human kit. « *En lançant ce projet, nous avions deux objectifs : permettre au porteur de handicap de s'inscrire dans une dynamique positive et créer un tiers-lieu, hors de l'hôpital, dans lequel une démarche collaborative peut s'installer et où il n'y aurait plus ni sachants, ni patients* », explique Karine Patte, médecin chef à l'Institut Saint-Pierre et à l'origine du projet. « *Les personnes en situation de handicap nous viennent d'horizons différents, soit accompagnées d'un soignant issu d'une structure hospitalière ou bien de leur propre chef, par le biais du bouche-à-oreille. Nous leur demandons ce qu'elles souhaiteraient améliorer dans leur quotidien*, raconte Benoît Sijobert, responsable du Humanlab. *Parfois cela prend un peu de temps, car elles ont bien souvent fait le deuil de leur autonomie, mais au bout de quelques heures, quand elles comprennent les opportunités offertes par les nouvelles technologies, elles n'hésitent plus à nous faire des propositions qui seront ensuite partagées par l'ensemble des personnes qui collaborent avec nous.* » À chaque étape du processus, la personne est le véritable maître d'œuvre et le maître d'ouvrage de son projet. Elle quitte ses habits de personne handicapée, pour se transformer en chercheur de sa propre autonomie, accompagnée par différents acteurs qui viennent lui apporter des solutions concrètes, adaptées à ses besoins. « *Les entreprises commerciales proposent le plus souvent des produits très chers et qui ne correspondent pas vraiment aux attentes des porteurs de projets que nous accompagnons. Grâce à l'intelligence collective de toutes les personnes qui contribuent à notre Lab, nous pouvons proposer des solutions sur mesure et bien plus accessibles.* »

Etre autonome

Près de 30 projets d'aides techniques sont actuellement en cours. Cela peut aller de la simple prothèse, à un vélo adapté pour un enfant myopathe, en passant par un logiciel permettant à un enfant, qui ne peut s'exprimer que par le clignement de ses yeux, de pouvoir communiquer grâce à une tablette numérique. Christophe Van Leynseele, 47 ans, est paralysé et porteur de projet au sein du Humanlab depuis quelques semaines. Il fourmille déjà d'idées. Celui-ci a déjà presque finalisé des palettes de natation permettant d'avoir un meilleur appui sur l'eau, une trouvaille qui va faciliter sa rééducation en

piscine, mais il réfléchit aussi à un manchon que l'on fixe sur l'un de ses membres et permettant d'apposer différents outils. « *Ici, je peux compter sur des personnes compétentes comme un médecin ou un ergothérapeute qui sont complètement à mon écoute. C'est important également d'être le concepteur de son aide technique. Cela permet de se former et de ne pas toujours dépendre des autres.* »

Pour concevoir peu à peu cette fameuse innovation, le porteur de projet peut s'appuyer sur un grand atelier, de nombreux outils et des technologies ultra-modernes, notamment une imprimante 3D. Mais ce n'est pas tout, chaque semaine, toute une myriade d'acteurs vient réfléchir à ses côtés, sur son projet d'innovation, que ce soit des étudiants, des professionnels de santé, des retraités ou encore des ingénieurs. « *Au moment du lancement du projet, nous avions quelques craintes sur notre capacité de mobilisation, mais des acteurs très divers se montrent intéressés pour différentes raisons : les étudiants pour apprendre, les retraités pour se montrer utiles ou encore des ingénieurs qui souhaitent mettre leurs compétences au service d'un projet qui a du sens.* » C'est le cas de Bernard Burel, 63 ans, ingénieur à la retraite. « *Je suis bénévole ici depuis six mois et je tente d'apporter toute mon expérience sur le plan technique. Bien souvent, des solutions toutes simples peuvent littéralement changer la vie des personnes handicapées. C'est un beau projet basé sur l'entraide, auquel je suis très fier de participer.* »

Perspective collaborative

Mais le résultat de toutes ces recherches ne bénéficie pas simplement au porteur de projet. « *Le contenu de nos réflexions et nos différents prototypes sont partagés dans une perspective d'open-source. De nombreux acteurs s'intéressent à nos travaux car ils répondent à de vrais besoins, notamment dans les pays en voie de développement, mais ils peuvent également nous proposer des pistes d'amélioration dans une perspective collaborative.* » Selon Loïc Bernard-Michel, directeur général de l'association Saint-Pierre, les associations souffrent souvent d'un

© Françoise Stijepovic

© Françoise Stijepovic

manque de financement et peuvent être limitées dans la mise en œuvre de leurs projets innovants. Dès lors, ce type d'initiatives permet au secteur de redevenir attractif, à la fois pour les professionnels, mais également pour l'ensemble de la société. « *En s'ouvrant sur l'extérieur, en faisant appel à des compétences plurielles, les associations font forcément évoluer leurs pratiques et organisations. Elles apparaissent aussi comme des lieux de créativité, d'expertises partagées au bénéfice du plus grand nombre.* » Une belle perspective d'avenir… ●

Antoine Janbon

L'association Saint-Pierre au service de l'enfance fragile

Fondée en 2015 par l'Œuvre Montpelliéraine des Enfants à la Mer (OMEM), devenue Fondation Saint-Pierre en 2018, l'association Saint-Pierre prend en charge et accompagne des enfants, adolescents, malades ou en situation de handicap physique, mental et troubles associés. Ses dispositifs sont inscrits dans un parcours global de santé et de vie conjuguant médecine, soins, thérapies, éducation et pédagogie. Plus de 400 professionnels qualifiés s'investissent au quotidien dans les différents établissements et dispensent des soins et prises en charge innovants et de haute qualité. Dans ce cadre, l'association gère plusieurs établissements.

Le Dispositif ITEP Saint-Pierre Millegrand est constitué d'un ITEP à Trèbes et d'un SESSAD à Carcassonne, dans l'Aude. Il accueille des enfants, des adolescents et de jeunes adultes présentant des troubles du comportement et des conduites (TCC). Le DITEP IME Le Genévrier à Nîmes accueille quant à lui, des enfants atteints du spectre de l'autisme. L'établissement spécialisé Améthyste, situé à Palavas, accueille depuis 2002 des adolescents, de 12 à 20 ans, souffrant de troubles du spectre autistique (TSA) et l'institut Saint-Pierre est un établissement de soins de suite, de réadaptation et de médecine pédiatriques prenant en charge près de 9 000 enfants et adolescents habitant en Occitanie. L'association gère enfin le centre de formation Innov Saint-Pierre, un centre spécialisé dans le secteur pédiatrique. ●

UNION SOCIALE

LE MAGAZINE DU RÉSEAU UNIOPSS - URIOPSS

UNIOPSS

Un regard engagé sur l'actualité sociale et les initiatives des associations de santé et de solidarité sur les territoires !

Depuis 1947, le magazine *Union Sociale* est la vitrine des valeurs portées au quotidien par le réseau Uniopss-Uriopss.

32 pages couleurs

10 nos/an
55 €

Chaque mois, découvrez :

- Des analyses et prises de position sur l'actualité et les politiques de santé et de solidarité
- Des reportages au plus proche du terrain
- Des portraits d'acteurs de la solidarité
- Des prises de parole de personnalités pour ouvrir des perspectives

Abonnez-vous en ligne
uniopss.asso.fr
rubrique **Expertise, analyses, publications**

BULLETIN D'ABONNEMENT

À retourner, accompagné de votre chèque établi à l'ordre de UNIOPSS, à : **UNIOPSS - 15 rue Albert - CS 21306 - 75214 Paris Cedex 13**

❑ **OUI, je souhaite m'abonner à Union Sociale pendant 1 an (10 nos),** je joins mon chèque de **55 €** TTC

❑ Étranger / hors UE : **65,50 €**

❑ Je souhaite recevoir le(s) numéro(s) d'Union Sociale suivant(s) à **10 €** TTC l'exemplaire *(frais de port compris)* :

..... exemplaire(s) x 10 € du n° ..... = ...€
..... exemplaire(s) x 10 € du n° ..... = ...€
..... exemplaire(s) x 10 € du n° ..... = ...€
TOTAL : .....€

Nom .....
Prénom .....
Organisme .....
Adresse .....
Code postal ⌊⌊⌊⌊⌊ Ville .....
Téléphone ⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊ Fax ⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊
e-mail .....
Date ⌊⌊ ⌊⌊ ⌊⌊ Signature :

Transformation de l'offre : ça veut dire quoi ?

Progressivement, l'offre sociale et médico-sociale se transforme, conduisant à de nombreuses mutations dans l'action sociale. Quel est l'impact de toutes ces transformations sur les associations ? Les fondamentaux de notre protection sociale sont-ils menacés par ces évolutions ? *Union Sociale* fait le point.

© Françoise Siljepovic

« Nous sommes à la lisière entre deux mondes… » p. 16

Logement d'abord : quel bilan ? p. 18

Quand l'Ehpad ouvre ses portes p. 20

« Avec la société inclusive, les termes de l'association entre les individus doivent évoluer. » p. 22

« Nous sommes à la lisière entre deux mondes… »

Professeur agrégé de droit public, directeur honoraire de l'Institut d'études politiques à l'Université de Bordeaux, président du Conseil de Recherche et de Prospective de l'Uniopss, Robert Lafore analyse les nombreux impacts de la transformation de l'offre sur notre protection sociale.

Union Sociale : La transformation de l'offre, versant de la société inclusive, est un objectif affiché des politiques publiques. Quel est son impact sur l'action sociale et plus généralement, sur notre système de protection sociale ?

Robert Lafore : L'impact de la transformation de l'offre sur notre système de protection sociale est considérable. Nous sommes aujourd'hui à la lisière entre deux mondes, l'ancien et le nouveau. Dans l'ancien système, élaboré dans les années 1950 et qui a connu son apogée avec les lois de 1975, dès qu'une personne manifestait son inadaptation vis-à-vis de la norme sociale, elle faisait l'objet d'une classification qui conduisait à une réponse spécialisée dont l'objectif était de compenser cette inadaptation. Ce postulat de prise en charge a impliqué la création de toute une ingénierie administrative pour classer les personnes selon leurs problématiques dans le cadre de filières spéciales et avec une place prépondérante de l'établissement qui apparaissait comme l'élément central de tous ces dispositifs. Aujourd'hui, sous l'empire de la société inclusive qui conduit à la transformation de l'offre, la logique est totalement différente. Il s'agit bien d'accompagner la personne là où elle se trouve au-delà de l'établissement, en s'adaptant à sa situation individuelle, en faisant en sorte que celle-ci reste dans le droit commun et en partant de la concrétisation de ses droits. Cette nouvelle approche, qui n'est pas encore achevée, change profondément la manière dont nous abordons l'action sociale.

US : Quelles sont les conséquences de cette nouvelle approche sur les professionnels de l'action sociale ?

RL : Le tournant de la société inclusive bouscule bien des professionnels dont les carrières et les diplômes avaient été configurés à partir de l'ancien système. Habitués à travailler dans le cadre d'une filière spécifique, ils doivent désormais coopérer avec des acteurs très divers, issus du droit commun comme le sport, la culture ou l'Éducation nationale. De plus, leurs missions consistent de plus en plus à coordonner l'intervention de multiples acteurs autour de la personne plutôt qu'à se consacrer à l'accompagnement individuel. Tout ceci a forcément un impact sur les identités de nombreuses professions sociales. Ces mêmes acteurs sont également contraints de s'inscrire dans une logique de prestations de services, dans laquelle leurs actions en direction des personnes accompagnées sont désormais quantifiées et évaluées, avec le plus souvent, une obligation de résultats. Cette nouvelle approche entame forcément la liberté dont bénéficiait auparavant le travailleur social, ce qui peut générer certaines tensions. Ces nouveaux postulats ont-ils pour effet de détériorer la qualité de l'accompagnement ? Très difficile à dire, mais ce sont de nouvelles pratiques à inventer au sein d'organisations désectorisées et décloisonnées.

US : La transformation de l'offre implique de proposer des solutions au sein d'un territoire. Ce parti pris ne risque-t-il pas de conduire à des formes d'inégalités de la réponse ?

© Françoise Stijepovic

RL : L'ancien système n'avait pas que des avantages. Il apportait une réponse, mais n'assurait pas un véritable suivi de la personne dans la durée et était générateur de nombreuses inégalités entre les établissements. La transformation de l'offre va conduire les acteurs à proposer une réponse sans doute plus adaptée et plus évolutive, en menant une réflexion à partir de bassin de vie dans les territoires. Bien sûr, la qualité de la réponse peut varier en fonction des atouts des territoires et des volontés politiques locales, mais je ne suis pas certain qu'elle soit source de nouvelles inégalités.

US : Le virage inclusif ne va-t-il pas conduire à une responsabilisation accrue de la personne autour de ses difficultés ?

RL : Il est bien évident que plus on va donner de droits individuels aux personnes, plus on va travailler sur leur autonomie, plus on va leur demander de devenir responsables et co-acteurs de leur accompagnement. Tout ceci repose donc sur un équilibre très difficile à trouver entre offrir un service personnalisé, respecter les droits de chacun, rendre les personnes les plus à même de faire leur propre choix et tenir compte de leurs incapacités, mais il faut aussi sans doute se poser la question de nos responsabilités collectives et de ce que nous sommes prêts à donner à un système de protection sociale qui est de plus en plus censé répondre aux aspirations individuelles de chacun. ●

Propos recueillis par Antoine Janbon

L'Uriopss Pays-de-la-Loire échange sur la transformation de l'offre

Le sujet de la transformation de l'offre était au menu de la dernière journée de rentrée sociale de l'Uriopss Pays-de-la-Loire le 18 octobre dernier. Les adhérents locaux de l'Uriopss ont pu échanger lors de cette rencontre autour de trois grands problématiques. Tout d'abord, il s'est agi de réfléchir à l'importance d'adapter les ressources humaines pour répondre aux projets des personnes. « *La gestion des cas complexes dans le cadre de la transformation de l'offre bouscule les pratiques des professionnels qui ne se sentent pas forcément armés sur le plan de la formation pour faire face. D'autre part, les nouvelles exigences de traçabilité des pratiques professionnelles perturbent les acteurs qui ont parfois le sentiment d'être contrôlés* », explique Cathy Bellec, conseillère technique « Stratégies associatives » au sein de l'Uriopss Pays-de-la-Loire. Une autre priorité identifiée était d'accompagner les personnes fragiles avec elles et pour elles. « *Nous avons pris conscience, lors de ces échanges, de la volonté des personnes de faire valoir leur expertise et de travailler la main dans la main avec les professionnels.* »

Des outils communs

Le troisième axe de travail a porté sur la reconnaissance de la part des pouvoirs des publics de l'expertise et de la capacité d'action des associations. Dans ce cadre, « *il conviendrait sans doute que les associations puissent réaffirmer toute leur utilité et leur légitimité dans ce processus de transformation sociale. Cela passe par l'élaboration de plaidoyers qu'il faudrait collectivement élaborer et un accompagnement sur le développement des coopérations entre les acteurs sur les territoires. L'expertise et la légitimité du modèle associatif passeront par de l'engagement, des convictions et une valorisation de sa capacité d'innovation sociale.* » Durant cette rencontre, les participants ont également réalisé un exercice de prospective pour évaluer quel serait le visage des associations dans les années à venir, au regard de la transformation de l'offre, avec la nécessité de se doter d'outils collectifs de réflexions pour aborder dans les meilleures conditions cette étape. « *Il s'agit ici d'avoir des références communes et des outils élaborés ensemble, sachant que les acteurs peuvent ensuite décliner toutes ces préconisations au regard de leur histoire, de leur identité et des réalités des territoires dans lesquelles elles interviennent.* » Autant de réflexions qui devraient alimenter l'Uriopss, qui envisage cette année de profondément rénover son projet associatif grâce à la contribution de ses adhérents locaux. ●

Logement d'abord : quel bilan ?

Les 23 territoires choisis en 2018 par l'État pour la mise en place de son plan quinquennal Logement d'abord déploient progressivement le dispositif. *Union Sociale* dresse un bilan d'étape après quelques mois d'expérimentation.

Début mars, en plein centre-ville du Mans au deuxième étage d'un petit immeuble ancien. Assis à la table de la cuisine, Jonathan Vochre, le sous-locataire de ce type 2, raconte son histoire : « *Avec ma compagne, Dolorès, nous nous sommes retrouvés à la rue du 21 septembre 2019 au 5 février 2020. Nous avons perdu nos emplois tous les deux en même temps et n'avons pas pu conserver notre logement.* » Il décrit le choc : vivre un temps à l'hôtel, trouver refuge dans un squat, se débrouiller pour manger, recourir aux accueils de jour pour se réchauffer et prendre une douche… Et puis finalement, rencontrer l'association Tarmac, l'un des opérateurs de la dynamique du Logement d'abord au Mans, dans la Sarthe. « T*rois semaines plus tard, nous emménagions dans cet appartement de 29 m² !* » Bénéficiaire du RSA, le couple paye le loyer de 370 euros à l'association, titulaire du bail. « *En septembre, nous ferons un bilan avec le couple pour savoir s'il souhaite devenir locataire,* explique Adélaïde Lemeunier-Péan, responsable de service au sein du Pôle habitat social et santé à Tarmac. *Ce principe d'intermédiation locative et un accompagnement adapté aux besoins des personnes accueillies, est mis en place chez nous depuis fin 2019, même si nous travaillons depuis dix ans déjà dans une logique d'accompagnement global.* » Vu le « succès » du dispositif, Tarmac prévoit d'ouvrir 30 logements dans ce cadre d'ici fin 2020. À Montpellier, dans l'Hérault, les besoins recensés sont tout aussi importants. « *Nous avons fait un comptage* a minima *durant la nuit du 13 mai 2019,* indique Elsa Melon, chef de projet Logement d'abord à la Métropole de Montpellier. *On a compté 557 personnes sans abri et 1 053 en hébergement d'urgence.* » D'ici deux ans, le dispositif devrait accompagner 140 ménages vers le logement.

S'acculturer aux principes

Globalement, les besoins en solution pour ce public sont indéniables, mais le concept du Logement d'abord nécessite une acculturation pour les porteurs du dispositif. Permettre aux personnes sans domicile d'obtenir un logement sans condition, puis les accom-

© Michel Le Moine

Des chiffres inquiétants

La Fondation Abbé Pierre (FAP) est plutôt pessimiste sur l'avenir. En dépit de mesures allant dans le bon sens, le gouvernement entend faire des économies de 4 milliards d'euros sur l'accès au logement. « *C'est inquiétant parce que les coupes sur l'Aide personnalisée au logement pèsent sur les plus pauvres et sur les bailleurs sociaux,* constate Manuel Domergue, directeur des études à la FAP. *Or, l'intermédiation locative, sur laquelle s'appuie le plan Logement d'abord, c'est bien, mais le logement très social, c'est mieux !* » Selon la Fondation, il faudrait 60 000 PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration), logements sociaux réservés aux personnes en situation de grande précarité, contre 35 000 actuellement. « *Ils pourraient être attribués aux personnes sans domicile, afin de faire régresser le nombre de personnes à la rue ou hébergées. Depuis 2 ans, l'objectif gouvernemental est d'atteindre les 40 000, mais pour le moment cela ne bouge pas.* »

pagner aussi longtemps que de besoin afin qu'elles reconstruisent leur vie (accès aux droits, santé, insertion sociale et professionnelle), correspond au concept du Housing first, né dans les années 1990 à New York. Il place le droit au logement comme principe fondamental. En France, beaucoup de territoires et d'associations n'ont pas attendu la mise en place du Plan pour s'en emparer. C'est le cas de l'association Trajet à Nantes. « *Nous sommes dans cette dynamique depuis cinq ans déjà,* atteste Agnès Jolly, adjointe de direction du pôle Hébergement de l'association. *L'accompagnement social vient étayer la personne dans son logement, avec un travail pluridisciplinaire décloisonnant les champs du social et de la santé.* » Dans l'Hérault, Elsa Melon travaille à impulser cette dynamique : « *Nous avons mis en place des formations avec l'Uriopss pour créer une culture commune du Logement d'abord auprès des travailleurs sociaux et des élus, afin qu'ils puissent porter ce changement de paradigme.* » Car il s'agit bien d'une transformation de l'offre en profondeur : d'un parcours en « silo », qui considère que la personne sans domicile doit passer par un parcours d'hébergement et de réinsertion avant d'accéder au logement, on passe à l'obtention d'un logement sans condition. Cela ne se fait pas sans débat.

Disparités territoriales

Le pilotage local du Plan, par les collectivités territoriales, est nécessaire pour coller aux besoins spécifiques des territoires, mais il engendre de vraies disparités. « *Dans certains territoires, il y a des freins importants, notamment lorsque ceux-ci ne sont pas déjà dans une dynamique de Logement d'abord,* note Manuel Domergue, directeur des études à la Fondation Abbé Pierre, qui a mené une enquête sur le sujet, publiée début 2019. *Parfois, la mise en œuvre du Plan s'est bornée au simple recrutement d'un coordinateur, sans réel travail de fond ensuite.* » Pour autant, il faut aussi laisser le temps aux coordinateurs des métropoles et des départements de réunir les différents acteurs et de les rallier au projet. À Nantes et au Mans, les associations ne sont missionnées sur le dispositif que depuis quelques mois. « *Nous travaillons depuis un an sur cinq axes pour apporter une réponse efficace aux besoins : la meilleure connaissance des publics à la rue et la veille sociale, la prévention des expulsions locatives, l'augmentation du nombre de logements sociaux, l'accompagnement des ménages de la rue au logement et l'analyse de nos pratiques,* énumère Elsa Melon, à Montpellier. *L'ensemble de ces mesures s'inscrit dans la dynamique Logement d'abord.* »

L'enjeu du financement

De façon générale, tous les porteurs du Logement d'abord s'accordent à dire que les principes du dispositif fonctionnent et sont positifs pour les bénéficiaires. Ce qui les inquiète, c'est plutôt sa pérennité

© Michel Le Moine

à moyen terme et son financement. « *Dans certains endroits, le financement par l'État est très limité,* met en garde Manuel Domergue. *Cela peut mettre à mal la qualité d'accompagnement des personnes, qui est pourtant la clé du succès de ce dispositif.* » Elsa Melon partage ces craintes : « *On se demande si l'État va pérenniser ce niveau de financement sur les territoires à long terme. Et si ce n'est pas le cas, est-ce que les collectivités locales pourront prendre le relai ?* » La question est posée. ●

Juliette Cottin

Un chez soi d'abord fait ses preuves

Mis en place depuis 2012, l'expérimentation Un chez soi d'abord est portée à Paris par six acteurs, dont l'association Aurore. Destiné aux personnes sans domicile les plus fragiles, présentant notamment des troubles psychiques ou des addictions, ce dispositif leur offre un logement sans condition préalable. La personne bénéficie d'un environnement stable et sécurisé pour construire son parcours de rétablissement, à son rythme, avec l'accompagnement médico-social intensif et personnalisé d'une équipe pluridisciplinaire. « *Les évaluations faites entre 2012 et 2016 montrent que 85 % des personnes accompagnées étaient toujours dans leur logement deux ans après le début de l'accompagnement,* rapporte Aline Belkadi, coordinatrice du dispositif à Paris et mise à disposition par l'association Aurore. *Cela fonctionne donc bien et ça ne coûte pas plus cher qu'une prise en charge en centre d'hébergement, grâce aux coûts évités, notamment en hospitalisations et en incarcérations.* » Pérennisé depuis 2017 et financé par les ministères du Logement et de la Santé, le dispositif verra l'ouverture de vingt sites d'ici 2023, pour un total de 2000 places. ●

Quand l'Ehpad ouvre ses portes

Porté par un Ehpad Rennais de l'Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve, le dispositif « Ehpad hors les murs » a vu le jour l'année dernière. Une formule d'avenir qui permet aux personnes qui le souhaitent, de vivre le plus longtemps possible à domicile.

Depuis plusieurs années, la situation de Jean, 88 ans, ne cesse de se dégrader. Sa mémoire décline de jour en jour, au point qu'il n'est plus en capacité de sortir seul et même de reconnaître ses enfants. Son épouse, Yvette, ne fait que constater les dégâts. « *Je ne sais plus que faire. Il ne s'intéresse plus à rien et je ne peux absolument plus le laisser seul.* » Lentement, Yvette envisage l'accueil de son mari en Ehpad. Le seul problème est qu'il ne le veut pas. Pour lui permettre de rester chez lui, de nombreux acteurs interviennent au domicile de Jean.

© Françoise Stijepovic

Il y a certes les professionnels du domicile qui viennent s'occuper de lui chaque matin, mais également, plusieurs fois par semaine, une orthophoniste, un ergothérapeute ou encore Magali, une assistante de soin en gérontologie (ASG) membre de l'équipe mobile de l'Ehpad Saint-Thomas de Villeneuve. « *Depuis le mois de novembre, je me rends chez Jean deux fois par semaine pour travailler sa mémoire et tenter avec lui d'atténuer les effets de sa maladie.* » L'intervention de toute de cette chaîne d'acteurs au domicile de Jean a été rendue possible grâce au dispositif d'Ehpad hors les murs mis en place à Rennes début 2019 par l'Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve. « *Nous sommes partis du constat que de nombreuses personnes intègrent aujourd'hui les établissements*

Quel avenir pour l'Ehpad hors les murs ?

Le projet d'Ehpad hors les murs, porté jusqu'à présent, uniquement par l'Ehpad Saint-Thomas de Villeneuve à Rennes, rentre dans le cadre d'une stratégie plus globale de l'Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve (HSTV) qui compte 9 établissements sanitaires et médico-sociaux à but non lucratif en Bretagne et dans le sud de la France. « *Nous avons bien conscience que dans les années à venir, la France va vieillir et qu'en Bretagne et dans le Sud, nous allons être particulièrement touchés,* explique Mathias Maurice, le directeur général de HSTV. *Dès lors il conviendra d'innover et de faire évoluer notre offre au regard de ce phénomène* ». La philosophie du groupe est ainsi de faire en sorte d'aller au-devant des publics les plus fragiles, en permettant aux établissements de se projeter à domicile. Dans ce cadre, le groupe souhaite développer cette formule d'Ehpad hors les murs en Bretagne et dans le sud de la France, en l'adaptant aux réalités des établissements et des territoires. « *Il s'agit bien de s'appuyer sur l'offre existante et de faire évoluer notre réponse pour rester au plus près des attentes des personnes fragiles.* »

car leur domicile et l'accompagnement qui y est réalisé ne sont pas suffisamment adaptés pour leur garantir une qualité et une sécurité identique à celle proposée dans un Ehpad », rappelle Rémi Locquet, le directeur de la structure.
L'idée est donc bien de co-construire une offre, modulable à domicile, permettant d'éviter ou de retarder au maximum l'entrée en institution. Ce dispositif de soutien renforcé à domicile repose sur trois piliers complémentaires. Le premier s'appuie sur une coordination des dispositifs intervenants chez la personne. Il s'agit bien évidemment des services d'aide à domicile (SAAD), du SSIAD, du médecin, mais également d'autres professionnels libéraux comme les kinésithérapeutes ou encore les infirmiers. Pour atteindre cet objectif de coordination, l'Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve s'appuie au sein du territoire sur plusieurs partenaires identifiés, comme le CCAS de la Ville de Rennes, qui gèrent un SAAD et la SSIAD, des acteurs du domicile comme l'ADMR d'Ille-et-Vilaine ou encore l'association ASSIA-réseau UNA. « *Tous ces acteurs interviennent à domicile de manière conjointe sous la houlette de l'infirmière coordonnatrice (IDEC) de l'établissement* », explique Remi Locquet.

Réponses complémentaires

L'autre avantage du dispositif est la prise en charge gériatrique qu'il propose, une plus-value en général peu présente à domicile. Celle-ci est réalisée, soit par les intervenants extérieurs coordonnés par l'IDEC au sein de l'établissement, soit par l'équipe mobile créée spécifiquement par l'Ehpad dont sont membres plusieurs ASG. Cette équipe intervient sur des thématiques très diverses, comme la nutrition, la santé bucco-dentaire, les troubles du comportement, la douleur ou le maintien des capacités cognitives. « *La coordination des acteurs du domicile, médico-sociaux et de la santé n'est pas toujours évidente, mais grâce à l'expertise gériatrique que nous apportons, nous arrivons à mobiliser des acteurs très différents autour d'un même objectif.* ». Dernier pilier du dispositif : la sécurisation de la personne âgée à domicile. Dans ce cadre, l'établissement équipe le domicile en objets connectés permettant de prévenir les situations de dangers et alerter si besoin. « *Ce dispositif d'Ehpad hors les murs n'est pas la réponse absolue mais une des réponses qu'il faudra envisager à l'avenir pour faire face au vieillissement de la population française. Il ne s'agit pas de se substituer à l'existant, mais bien d'apporter des réponses complémentaires pour permettre à chacun d'entre nous d'avancer en âge dans les meilleures conditions.* » ●

Antoine Janbon

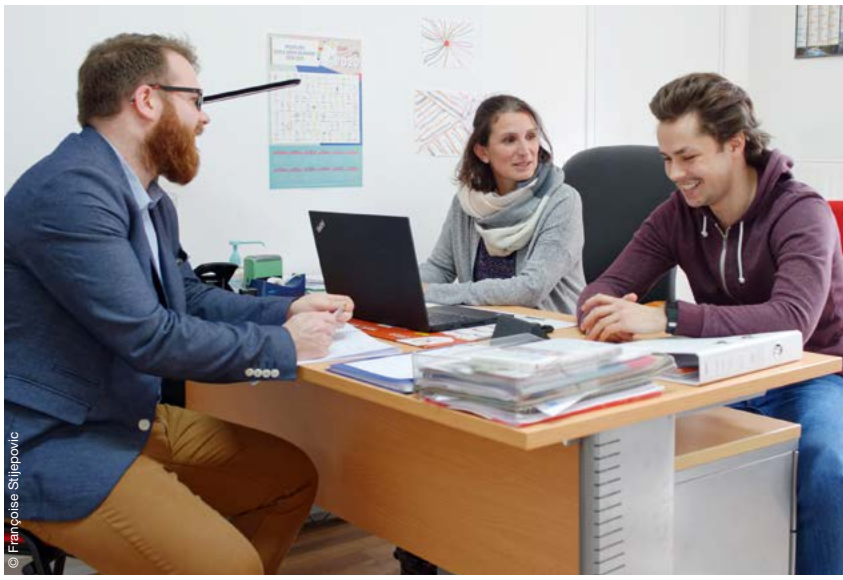
© Françoise Stijepovic

DAME : travailler à l'inclusion des enfants

Dans l'Eure-et-Loir, le Dispositif d'accompagnement médico-éducatif (DAME) se structure sur le territoire depuis 2017. Parti d'une réflexion engagée au sein de l'association PEP 28 en 2015, le dispositif est en cours de déploiement depuis 2019 dans tous les Instituts médico-éducatifs (IME) du département. L'objectif du DAME est d'offrir aux enfants accompagnés un suivi adapté à leurs besoins, dans une logique de parcours, tout en les incluant au maximum dans leur école de secteur et leur bassin de vie. « *C'est une transformation nécessaire de l'offre : l'idée est de passer d'une logique d'accueil et de prise en charge en institution, à un accompagnement en milieu ouvert et à un soutien aux différents environnements de l'enfant,* indique Isabelle Cappellaro, directrice générale adjointe en charge du secteur médico-social à l'association PEP 28. *Dans cette optique, l'accompagnement se fait à la fois en établissement, dans le milieu scolaire, dans les centres de loisirs, avec la famille et les autres soignants…* »

L'expérimentation, commencée en 2017, est pilotée conjointement par l'Agence régionale de santé, l'Éducation nationale, la Maison départementale de l'autonomie et l'ADAPEI 28. « *Grâce à ce travail partenarial et à l'implication de tous ces acteurs, le développement peut se poursuivre, avec notamment la décision de territorialiser les dispositifs. Le découpage du département en secteurs permet de limiter les temps de déplacements des enfants entre leurs lieux de vie, de scolarité et d'accompagnement.* » Dans ce petit département, la culture de réseau est déjà bien ancrée et les acteurs font en sorte d'accompagner le changement auprès des équipes, en organisant par exemple des formations transversales avec des salariés de l'Éducation nationale et du secteur médico-social. Prochain objectif : assoir le déploiement du DAME et le prolonger avec un dispositif accompagnant les jeunes vers la formation professionnelle. ●

Juliette Cottin

« Avec la société inclusive, les termes de l'association entre les individus doivent évoluer. »

Professeur à l'Université de Paris et chercheur au Cerlis-CNRS, Roger Sue revient sur l'impact de la société inclusive et de la transformation de l'offre sur la gouvernance des associations.

Union Sociale : Quelles sont les conséquences de la montée en puissance du concept de société inclusive sur les associations ?

Roger Sue : Les associations se situent aujourd'hui au cœur de plusieurs mutations parfois contradictoires. Elles sont invitées, au travers de la transformation de l'offre, à mettre en œuvre des politiques publiques nouvelles, fondées sur des postulats de prévention et d'inclusion. C'est le cas de la Stratégie de Santé, mais aussi de celle visant à prévenir et lutter contre la pauvreté. Le problème est que les acteurs associatifs n'ont pas toujours les moyens, en particulier financiers, d'assumer toutes ces ambitions publiques et qu'elles se retrouvent parfois à contester des principes sans doute évidents, mais très difficiles à mettre en œuvre. C'est le cas de la société inclusive. Malheureusement, je pense que les orientations économiques actuelles, notamment en matière de santé, ont plutôt tendance à confier à des acteurs privés, ces missions de service public. À ce titre, le gouvernement actuel n'est sans doute pas assez à l'écoute de tous les besoins fondamentaux de la société française.

US : Les associations doivent également faire face à des aspirations individuelles de plus en plus fortes des personnes accompagnées. De quelle nature sont-elles ?

RG : Les individus se considèrent de plus en plus comme experts de leurs propres problèmes et viennent questionner des associations qui auparavant s'occupaient des plus fragiles sans que ces derniers aient forcément leur mot à dire. On assiste à une transformation du lien social vers l'associativité. Plus les individus se sentent autonomes, plus ils ont envie de faire partie des réseaux. C'est ce que j'appelle l'individu relationnel, c'est-à-dire un individu qui se situe aujourd'hui dans les relations avec les autres au travers de différentes formes identitaires. Ce que l'on n'a pas vu c'est que l'individualisation, loin de renforcer l'inégalité, a rendu les inégalités beaucoup plus insupportables. À partir du moment où les individus se voient comme des individus égaux, ils considèrent que leur singularité vaut bien celle des autres. Dans ce cadre, l'association doit être un lieu qui rassemble toutes ses attentes individuelles à égalité, notamment autour de valeurs partagées, telles que la santé ou la lutte contre l'exclusion. Mais cette prise en compte de chacun est encore difficile car nous avons encore des modes de gouvernance verticaux, notamment dans les associations, face à une société dont les aspirations sont de plus en plus horizontales.

US : Comment faire en sorte de prendre en compte toutes ces aspirations individuelles ?

RG : Certes, il est sans doute nécessaire que les personnes accompagnées puissent participer à la gouvernance des associations, mais cela ne peut pas passer uniquement par le bénévolat. Le problème de la gouvernance ne se résoudra que lorsqu'il y aura une possibilité de rentrer dans un statut différent et de se rendre plus disponible. La formule du Service Civique universel, pas uniquement réservé aux jeunes, permet à celui qui s'engage de bénéficier d'une indemnité financière. Cette mesure est de nature à répondre à ce type de défi. Trop de personnes, car elles ont la chance d'être disponibles, restent trop longtemps dans la gouvernance.

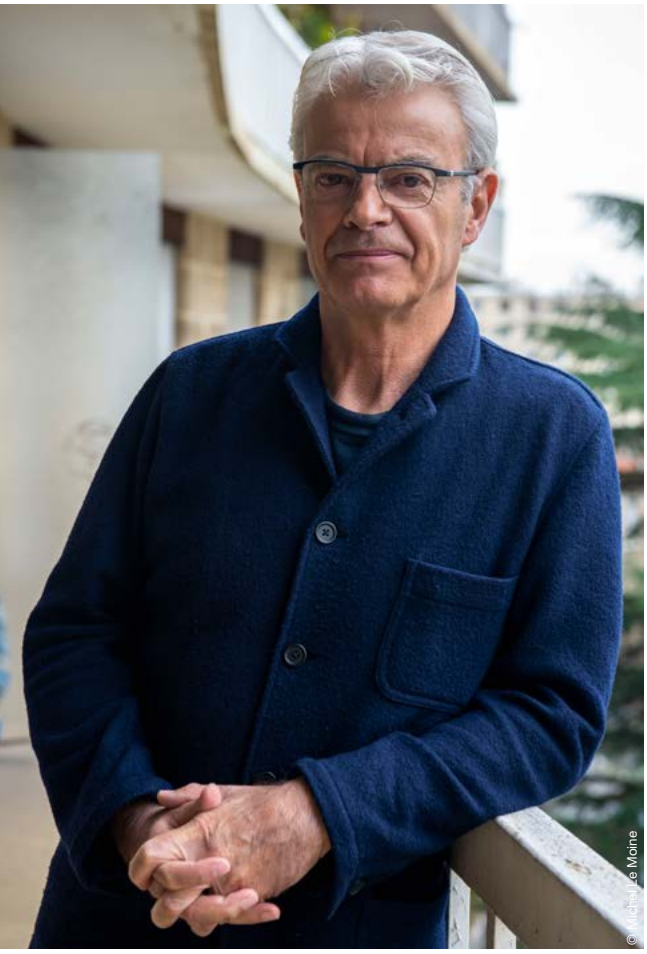

Il faut donc trouver des modes participatifs qui permettent à tous de s'engager. Cette forme de professionnalisation de la participation permettrait de largement diversifier les conseils d'administration et de répondre à la soif de participation des personnes accompagnées. Il y a dans l'inclusion une forte dimension démocratique.

US : La gouvernance associative devra-t-elle aussi évoluer ?

RG : Les termes de l'association entre les individus, leur manière de faire ensemble doivent évidemment évoluer au regard des aspirations de chacun qui souhaite être reconnu en tant que citoyen. La grande question aujourd'hui, c'est qu'on ne sait plus ce qui fait le citoyen. Celui-ci déserte les urnes, les services publics sont en déshérence… La santé ou la lutte contre les exclusions sont des biens communs qui permettent de fédérer des acteurs qui participent à la citoyenneté de manière différente, que ce soit le chercheur, le professionnel ou la personne accompagnée qui a une expérience qui mérite d'être entendue. Dans ce cadre, la forme associative me paraît tout à fait en capacité de répondre à cette évolution. ●

Propos recueillis par Antoine Janbon

Quel impact de la transformation de l'offre sur la tarification ?

La transformation de l'offre médico-sociale s'est intensifiée ces dernières années, dans le cadre de nombreux chantiers (le dispositif intégré des ITEP, les PCPE, le déploiement des systèmes d'information, l'habitat inclusif …) dont le projet SERAFIN-PH (Services et établissements : réforme pour une adéquation des financements aux parcours des personnes handicapées) est le versant visant à réformer la tarification des établissements et services médico-sociaux (SSIAD, SAAD et ESMS) intervenant auprès des personnes en situation de handicap. Cette réforme a pour objectif d'adapter l'évolution des modes d'accompagnement des personnes, dans un contexte de finances publiques contraint, pour une bonne allocation de la ressource disponible. Il s'agit de renforcer le lien objectif entre les modalités d'accompagnement et d'accueil proposées par l'établissement ou le service, les besoins du public accueilli et le niveau des moyens alloués.

Derrière la technicité des projets de réforme de financement des ESMS, ceux-ci ont un impact sur le modèle de solidarité. À un scénario d'un budget alloué à la personne, heureusement abandonné, rendant responsable la personne de la gestion de son cas avec un risque de marchandisation du secteur du handicap, le gouvernement a préféré travailler sur un scénario qui mixte un financement liant les caractéristiques de l'établissement et le renforcement de l'autodétermination de la personne. La tarification peut donc être un élément participant à une société plus inclusive.

De manière plus large, les réformes des modalités d'allocations du financement public des établissements et services participent également à la transformation de l'offre. Elles reposent sur l'avènement d'une nouvelle forme de « management public » à l'origine de nouvelles modalités d'attributions. La logique traditionnelle des subventions récurrentes apparaît de plus en plus contestée, au profit de mécanismes pensés pour être plus efficients et incitatifs sur la base de commandes publiques. La généralisation des appels à projets, des appels d'offres voire des CPOM, transforme la logique. Alors que, précédemment, l'association pouvait proposer, de son initiative, des actions innovantes à financer, c'est une logique descendante qui prévaut aujourd'hui, l'État, les pouvoirs publics étant à l'initiative des nouveaux projets. Le secteur associatif est alors perçu comme prestataire des politiques publiques et non comme un espace innovant.

Jérôme Voiturier
Directeur général de l'Uniopss

En Débat

© Françoise Stijepovic

Claudia Senik,
Professeure à Sorbonne-Université

Quelles sources de bien-être et de mal-être dans les territoires ?

Dans la note « *Territoires, bien-être et politiques publiques* », publiée par le Conseil d'analyse économique (CAE) en janvier dernier, Yann Algan, Clément Malgouyres et Claudia Senik s'intéressent aux sources du mal-être dans les territoires français. Explication de texte avec Claudia Senik, chercheuse et professeure à Sorbonne-Université.

Union Sociale : Quelle est la problématique que vous cherchiez à mettre au jour en travaillant à cette note ?

Claudia Senik : Notre intention était de voir s'il y avait une dimension locale au mécontentement des Français suite au mouvement des gilets jaunes et de quelle façon ce mécontentement était lié aux territoires dans lesquels ils vivent, à la géographie, à la désertification ou à la métropolisation. En effet, dans l'imaginaire commun, on a l'idée que la vie sociale se délite dans certains territoires, mais ce phénomène et ses conséquences n'avaient encore jamais été mesurées. C'est donc ce que l'on a fait en évaluant sur dix ans et dans 35 000 communes, cinq caractéristiques des conditions de vie locale : le taux d'emploi, l'évolution des équipements privés et publics (supérettes, écoles, hôpitaux, cinéma, librairie-papeterie…), la fiscalité locale, le dynamisme du marché immobilier (signe de l'attractivité des territoires) et le lien associatif (nombre d'associations). Ensuite, nous avons croisé ces facteurs explicatifs avec la participation locale au mouvement des gilets jaunes et avec l'évolution, au cours de la même période, de l'abstention aux élections présidentielles et des résultats des enquêtes du Cevipof sur le mal-être subjectif des Français.

Union Sociale : Quels sont alors les facteurs environnementaux générateurs d'anxiété et de mal-être au sein de la population ?

Claudia Senik : Le facteur incontestable est évidemment le taux d'emploi : il est toujours corrélé avec les manifestations de mécontentement. Mais ce qui nous a surpris, c'est de constater que du point de vue de l'ampleur de l'impact, c'est la disparition des équipements et des

services qui prime : supérettes, librairies, cabinets infirmiers… Quand ils disparaissent, et notamment la supérette, le mécontentement s'exprime très fortement. Ainsi, en novembre et en décembre 2018, 8 % des communes françaises ont connu un événement gilets jaunes. Or, dans les communes qui avaient perdu leur supérette dans les dix dernières années – un événement emblématique puisque c'est souvent le dernier commerce à fermer dans une commune en déclin – ce chiffre grimpait à 29 %. De la même façon, les calculs montrent que la supérette a le même impact sur le degré d'insatisfaction des gens qu'une perte de revenu médian annuel des habitants de la commune de 2 155 euros.

Ces résultats permettent de hiérarchiser les facteurs explicatifs du mécontentement. Ils démontrent que, si les déterminants classiques, tels que le taux d'emploi jouent, il y a aussi une dimension qui dépasse le simple confort fonctionnel dans la perte de ces équipements et services : c'est aussi un lieu de socialisation qui disparait. La disparition des commerces, du cinéma, des établissements scolaires ou de santé renforce énormément le sentiment d'isolement des populations concernées. Ces fermetures ont des effets relevant du malaise social, y compris pour les gens qui ont un emploi et un revenu suffisant. Elles engendrent la perte du sentiment d'appartenance à une communauté locale et donc à la société globale. Il est rare de mettre en évidence ce type de corrélation et de démontrer que le bien-être ne passe pas uniquement par l'emploi et le revenu.

Union Sociale : Notre façon de mener les politiques territoriales actuellement, plutôt centrées sur les villes, contribue-t-elle à creuser les inégalités ?

Claudia Senik : En fait, la métropolisation est un phénomène spontané. Elle est liée bien sûr à la concentration des emplois dans les villes, mais aussi à l'envie des populations et des entreprises de s'y établir et d'y rester. Cela draine la population et les activités économiques vers ces pôles d'attraction, dans un phénomène de concentration vers la ville-centre qui s'auto-entretient, alors même que cela vide d'autres territoires. La limite, c'est le prix du foncier qui arrête le mouvement et repousse une partie de la population vers les extérieurs, créant ainsi un étalement urbain. Cet étalement, s'il fait dépasser aux gens 30 minutes de trajet domicile-travail, a un effet très négatif sur leur satisfaction dans la vie.

Ceux qui effectuent ce type de trajets sont significativement moins satisfaits de leur vie, toutes choses égales par ailleurs. L'impact en termes de mal-être des populations est important. Ainsi, il faudrait sans doute revoir les politiques qui favorisent l'étalement urbain et donc poussent une partie de la population à vivre très loin de leur travail. Dans le même esprit, on a constaté dans notre étude, que lorsque le temps d'accès aux 27 équipements de base recensés par l'Insee (équipements sportifs, santé, commerces, entreprises de service) augmente, le nombre d'événements gilets jaunes augmente également. Là aussi, c'est un indicateur de mécontentement. La solution idéale serait de reconfigurer notre occupation de l'espace, afin de bien relier les petites communes aux centres métropolitains, notamment grâce à des réseaux de transport efficaces. De la même façon, pour compenser le sentiment d'isolement engendré par la distance par rapport à un centre métropolitain dans certaines communes, il serait important que chacune ait un lieu de socialisation, un espace de rencontre et d'interaction sociale.

© Françoise Stijepovic

« Si les déterminants classiques du mécontentement, tels que le taux d'emploi jouent, il y a aussi une dimension qui dépasse le simple confort fonctionnel dans la perte des équipements et services »

Union Sociale : Que devrait-on changer dans la mise en œuvre des politiques territoriales ?

Claudia Senik : Comme je le disais à l'instant, il faudrait d'abord que chaque endroit soit relié par des transports publics à un centre-ville avec les services accessibles. Ensuite, il faut conserver des endroits où tisser du lien social. Le numérique se développe et c'est très bien, mais il ne peut pas tout remplacer ! Les êtres ▷

Présentation de la débatteuse

Claudia Senik est professeure à Sorbonne-Université et à l'École d'économie de Paris. Membre de l'Institut universitaire de France, elle est également chercheuse associée à l'IZA (Institute for the Study of labor à Bonn) et co-dirige l'Observatoire du bien-être au Cepremap. Ses travaux portent sur l'économie du bien-être subjectif, en particulier sur le lien entre revenu, croissance, inégalités et bonheur. Elle s'intéresse également aux sources du bien-être au travail et en entreprise. Elle est l'auteure de nombreuses publications dans des revues internationales ainsi que de *L'économie du bonheur*, paru à la République des idées, au Seuil, en 2014, et *Les Français, le bonheur et l'argent*, paru en 2018 aux Presses de l'ENS.

humains ont besoin d'interactions. Cela leur permet de conserver un sentiment d'appartenance à une communauté. Car c'est dans ces commu-nes où l'interaction humaine est réduite et où les services et les transports manquent, que l'on perd le sentiment d'intégration à la société, que l'on se sent laissé pour compte. Et c'est dans ces mêmes lieux que les gilets jaunes protestent… Ce n'est pas un hasard si tout a commencé avec des revendications autour de l'augmentation du prix de l'essence : le mécontentement qu'exprime le mouvement des gilets jaunes est porté par des gens qui vivent loin de ces services et de ces centres. Pour faire évoluer cette situation, je crois qu'il faudrait recréer de la vie localement, là où elle a eu tendance à disparaître.

Union Sociale : Comment faire concrètement ?

Claudia Senik : La problématique de départ vient du fait que la métropolisation concentre les emplois, les commerces et les services. On ne peut pas aller à l'encontre de ce mouvement, en revanche on peut recréer des lieux multifonctionnels dans les zones rurales ou les petites villes. Ces lieux permettraient de retrouver une possibilité de création de lien social dans les territoires, là où cela manque. Certains dispositifs déjà existants vont dans le bon sens, car ils sont mis en place dans une logique de politique territoriale décentralisée. C'est le cas par exemple du projet « 1 000 cafés ». Cette action vise à revitaliser les communes rurales, en ouvrant ou en favorisant la reprise de cafés multiservices dans 1 000 communes de moins de 3 500 habitants. L'idée est de créer un espace de convivialité qui regroupe un café et une gamme de services de proximité qui n'existent plus dans le village. Lorsqu'ils sont créés avec le soutien des maires et des intercommunalités et en impliquant les habitants afin de coller à leurs besoins réels, ce type de lieux peut changer la donne pour les habitants.
Il n'y a pas forcément besoin de séparer les services des commerces : l'idée est avant tout de recréer un lieu central, à la fois pour son aspect fonctionnel, mais aussi pour son apport en lien social. Il faut donc agir, mais à partir du local et en laissant l'initiative aux élus pour subventionner ou organiser l'implantation de commerces et de services. Il peut s'agir de créer un café, mais aussi de recruter un instituteur, une infirmière ou un médecin. Et pour aller jusqu'au bout de l'idée, il faudrait aussi parvenir à susciter la mobilisation de la population ou à soutenir tout simplement les associations locales. Ce n'est pas à partir de Paris, Bordeaux ou Toulouse que l'on saura quelles initiatives sont pertinentes en fonction des particularités des territoires et des envies locales.

© Françoise Stijepovic

« La problématique de départ vient du fait que la métropolisation concentre les emplois, les commerces et les services. On ne peut pas aller à l'encontre de ce mouvement, en revanche on peut recréer des lieux multifonctionnels dans les zones rurales ou les petites villes. »

Union Sociale : Si l'on doit résumer, quelles seraient vos recommandations ?

Claudia Senik : Il faudrait donc d'abord revitaliser les communes en déclin, en partant du local. Pour ce faire, nous proposons de financer les initiatives retenues, en reportant les budgets actuellement affectés aux exonérations fiscales des Zones de revitalisation rurale (ZRR) et des Zones franches urbaines (ZFU), qui ne fonctionnent pas vraiment. Toutes les évaluations montrent que ces mesures, qui coûtent tout de même plus de 300 millions d'euros à l'État, n'ont aucun impact concret sur le taux d'emploi, ni sur le bien-être des habitants. Prenons donc ce budget pour l'investir dans d'autres mesures, plus efficaces, et pour poursuivre les initiatives qui font leurs preuves et les combiner. Ensuite, grâce à cette étude, nous avons une bonne vision des facteurs qui impactent le mal-être social sur nos territoires et nous avons établi une méthodologie de travail. Nous recommandons de suivre dans le temps l'évolution de ces facteurs, en évaluant ce qu'apportent les politiques mises en place : c'est un bon outil de pilotage et d'évaluation des politiques territoriales. ●

Propos recueillis par Juliette Cottin

Pour plus d'informations :
www.cae-eco.fr/Territoires-bien-etre-et-politiques-publiques-499

Pacte du pouvoir de vivre : les futurs maires en première ligne

Les organisations signataires du Pacte du pouvoir de vivre, dont l'Uniopss, se sont retrouvées le 5 mars à Paris pour inviter les futurs maires à décliner plusieurs mesures du pacte à l'échelle locale. Une feuille de route à méditer, en attendant le second tour des municipales.

Adopté le 5 mars 2019, le Pacte du pouvoir de vivre rassemble aujourd'hui 55 organisations, syndicats, mutuelles et fondations. Représentant des millions de personnes, elles portent ensemble la convergence des enjeux écologiques sociaux et démocratiques, qui doivent se situer au cœur de chaque décision publique, qu'elle soit locale ou nationale. Ces différentes organisations, dont l'Uniopss, se sont réunies le 5 mars dernier, à Paris, pour dresser un bilan de la mise en œuvre de ce Pacte, mais également pour sensibiliser les futurs maires quelques jours avant le premier tour des élections municipales. Selon les porteurs de ce Pacte, qui ont réalisé, durant plusieurs mois, un tour de France pour sensibiliser les citoyens à son contenu, les Français montrent une très forte détermination à agir pour que les questions sociales et environnementales soient mises en cœur de l'action politique.

L'écologie, une priorité

Partant de ce constat, les 55 organisations ont souhaité formulé plusieurs propositions très concrètes que les maires élus ont six ans pour réaliser. La première d'entre elles est de développer des alternatives actives et collectives pour diminuer drastiquement les trajets en voiture individuelle. Cela peut passer par des aménagements d'espaces piétons, la promotion du vélo ou encore le covoiturage. La deuxième mesure consiste à réduire l'utilisation de pesticide dans les zones agricoles, en opérant, par exemple, un virage agroécologique dans chaque commune. Une autre piste d'action est de garantir des cantines bio, locales et socialement responsables, avec l'objectif de servir 60 % de produits bio et au moins deux repas végétariens par semaine.

Changement de modèle

Les porteurs du Pacte invitent également les maires élus à lutter activement contre la précarité énergétique des personnes modestes et à mettre en place un plan de rénovation thermique des bâtiments publics. Une autre mesure demandée est de lutter contre l'artificialisation des sols, en posant un moratoire sur toute ouverture ou extension de grandes surfaces commerciales ou logistiques dès 2020. Il s'agit de garantir aux personnes migrantes et réfugiées l'accueil et l'hospitalité, en offrant notamment des réponses aux situations d'urgence, que celles-ci se situent sur le terrain de l'hébergement, de la santé ou de l'éducation.

Les signataires du Pacte souhaitent aussi que les communes garantissent l'accès à la santé pour tous dans les territoires, en encourageant les médecins à s'installer en leur sein, mais aussi en assurant la promotion des centres et des maisons de santé. Une autre proposition encourage les maires à réguler le marché du logement avec des loyers encadrés, un coût du foncier maîtrisé et des logements sociaux en nombre suffisant.

Mixité sociale

Dans ce cadre, il convient selon les porteurs du Pacte, de s'engager dans la revitalisation des centres-villes et de favoriser une mixité sociale et intergénérationnelle. Les 55 organisations souhaitent également lancer un plan « logement d'abord » avec pour objectif qu'il n'y ait plus aucune personne à la rue dans les communes. Enfin, la dernière mesure consiste à intégrer les citoyens aux politiques publiques locales, en allouant 10 % du budget communal pour la démocratie participative… Bref, un vaste programme sur lequel de nombreux candidats se sont engagés durant la campagne des municipales. ●

Pour plus d'informations :
pactedupouvoirdevivre.fr/